

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "relais accueil des bénéficiaires du RSA des centres pénitentiaires des Baumettes et de Luynes" : convention avec l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social concernant un public de 150 à 200 bénéficiaires du RSA (BRSA) écroués dans les centres pénitentiaires des Baumettes et de Luynes. Une centaine de BRSA incarcérés peuvent bénéficier d'un accompagnement à la sortie.

Cette action a pour objectif d'éviter la dégradation de leur situation et de préparer leur sortie pour favoriser leur réinsertion. Elle se déroule sur deux volets :

- 1) un entretien individuel à l'incarcération dans un des centres pénitentiaires (information sur les droits et les devoirs et déclaration d'incarcération à la caisse d'allocations familiales - CAF) ;
- 2) un accompagnement d'une centaine de BRSA incarcérés, en lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et les partenaires de droit commun. Il inclut une préparation à la sortie qui se traduit par la réactivation ou l'ouverture des droits RSA, un accompagnement social (logement, aides financières, accès aux droits, santé, etc.), un relais auprès des structures d'insertion et une élaboration d'un projet socioprofessionnel.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 :

- 179 entretiens ont été réalisés avec 48 femmes et 131 hommes (sur un objectif de 250) ;
- 95 accompagnements ont été réalisés (sur un objectif de 130).

Les objectifs ont été partiellement atteints car la mise en œuvre de l'action a été significativement perturbée par les perturbations du contexte pénitentiaire local parmi lesquelles, la réorganisation structurelle et les difficultés de fonctionnement des établissements, les grèves des personnels et la limitation des rendez-vous avec les détenus.

Bilan intermédiaire de l'action du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2020 dans le cadre des nouveaux objectifs de la convention 2019/2020 :

- 86 entretiens à l'entrée ont été réalisés avec 17 femmes et 69 hommes (sur un objectif de 150 à 200) ;
- 51 accompagnements ont été réalisés (sur un objectif de 100).

L'association a réussi le redéploiement de l'action sur le centre pénitentiaire de Luynes et intervient dans un partenariat renforcé avec l'administration pénitentiaire, la CAF, le pôle emploi, les acteurs sociaux et les chantiers de l'insertion.

Il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association APCARS selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 38 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL